



Concept de protection Biel/Bienne Athletics

Version actuelle du 6.12.2021, valable dès le 6.12.2021

1. Bases

Situation de départ

Le présent concept se base sur les nouvelles prescriptions et recommandations du Conseil Fédéral et du Conseil-exécutif du canton de Berne du 3 décembre 2021, ainsi que sur les directives cadres de l'OFSP/Swiss Olympic pour les concepts de protection dans le sport, et montre comment les entraînements Biel/Bienne Athletics peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection ordonnées en vigueur.

Objectifs

L'objectif est d'assurer l'offre d'entraînements du Biel/Bienne Athletics dans le respect des dispositions légales en vigueur. La responsabilité de la mise en œuvre des mesures de protection incombe à toutes les personnes concernées telles que le comité, les entraîneurs, les athlètes et leurs parents.

2. Mesures de protection et règles de comportement générales

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP :

- Ne se rendre à l'entraînement qu'en bonne santé et sans symptômes
- Se laver soigneusement les mains avant et après l'entraînement avec du savon ou en utilisant un désinfectant
- Respecter une distance de 1.5m
- Eviter les contacts physiques autant que possible
- Les désistements de l'entraînement doivent impérativement être annoncés à l'entraîneur jusqu'à midi (12h00)
- Les listes de présence dans la banque de données J+S seront tenues à jour par l'entraîneur
- Les vestiaires et les douches sont à disposition des sportifs (port du masque obligatoire). Il est recommandé d'arriver déjà en tenue de sport. Les athlètes doivent rester le moins longtemps possible dans les vestiaires.

3. Certificat COVID

Lors d'activités sportives en intérieur pour des entraînements, l'accès est limité aux personnes (entraîneurs et athlètes) ayant un certificat Covid valide.

L'obligation de certificat s'applique aux personnes âgées de 16 ans et plus.

Contrôles :

- Tous les athlètes de 16 ans et plus envoient une copie de leur certificat Covid par WhatsApp à leur entraîneur. Le contrôle et l'admission à l'entraînement sont effectués par les entraîneurs.
- Tous les entraîneurs envoient une copie de leur certificat Covid par WhatsApp à la direction technique de BBA.
- Les parents sont également tenus de présenter un certificat valide pour avoir accès aux halles, qui doit être contrôlé par l'entraîneur. Afin de ne pas perturber inutilement l'entraînement des athlètes, BBA stipule que les parents n'ont actuellement pas accès aux halles.

4. Obligation de port du masque

Dans tous les espaces intérieurs (couloirs, vestiaires, toilettes), le port du masque est obligatoire pour tous à partir de 12 ans.

Le masque peut être retiré pendant les activités sportives.

5. Entraînements en extérieur

Pas d'obligation de certificat pour les entraînements en plein air.

Pas d'obligation de porter un masque pour les entraînements en plein air.

6. Communication du concept de protection

Biel/Bienne Athletics communique le concept de protection par e-mail à tous ses membres actifs et le met également à disposition sur son site Internet.

Responsable Corona de Biel/Bienne Athletics :

Gabi Schibler

Tél. : 079 273 19 82

E-mail : gabi.schibler@biel-bienne-athletics.ch